

DELIBERATION N° 89/10-01 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1989

Monsieur BRUNGARD, rapporteur, donne lecture du budget supplémentaire 1989 dont la balance s'établit comme suit :

DEPENSES :

fonctionnement : 7 546 807, 74

investissement : 8 362 895, 52

RECETTES :

fonctionnement : 7 546 807, 74

investissement : 8 362 895, 52

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par 25 voix pour et 4 abstentions :

- approuve le budget supplémentaire 1989.